

Concours 7e anniversaire de Plexus au Canada – Règlements officiels

1. Admissibilité

Le Concours 7^e anniversaire de Plexus au Canada (le « Concours ») est réservé aux Ambassadrices de Marque et aux Ambassadeurs de Marque du Canada, qui ont atteint l'âge légal de dix-huit (18) ans au moment de prendre part au Concours. Les Ambassadrices de Marque, Ambassadeurs de Marque, Clientes VIP et Clients VIP doivent détenir un compte tenu en bonne et due forme, conformément aux politiques et procédures de Plexus. Ce concours ne sera pas valide là où la loi l'interdit. Les employés de Plexus Worldwide, LLC et ses entreprises apparentées et affiliées, succursales, distributeurs, représentants des ventes, ainsi que toutes autres agences de services impliquées dans le Concours, les membres de la famille immédiate (époux, parents, frères, sœurs et enfants) et les membres de leur foyer (qu'ils soient apparentés ou non), de tous tels employés ne seront pas admissibles à participer au Concours ni à remporter un prix. Afin de participer au Concours ou de recevoir un prix, vous devez vous conformer aux présents Règlements officiels et, par votre participation, vous reconnaissez et acceptez d'être tenu légalement de vous conformer aux présents Règlements officiels et aux décisions du Commanditaire, qui seront définitives et exécutoires concernant toutes les questions relatives au présent Concours.

2. Commanditaire

Plexus Canada, LP, 6500, Autoroute Transcanadienne, Bureau 400, Pointe-Claire, Québec H9R 0A5, Canada.

3. Durée

Le Concours débute le 21 mars 2025 à 11 h, Heure de l'Est, et prendra fin le même jour à 17 h Heure de l'Est (la « Période du Concours »). Ce Concours est assujéti aux présents Règlements officiels et à toutes les lois applicables au niveau fédéral, provincial et local.

4. Comment participer

--Être membre du Groupe Facebook de la Communauté One Plexus Canada.

--À compter de 11 h, Heure de l'Est, et jusqu'à 17 h, Heure de l'Est, le Commanditaire se présentera en ligne (en direct) et il posera une question en lien avec Plexus Canada. Le nom de tous les participants qui répondent correctement à la question de l'heure seront ajoutés à un tirage au sort pour remporter le prix correspondant à cette heure spécifique.

Maximum d'une participation par personne, par heure. Aucun achat requis.

Vous devez suivre le Groupe Facebook de la Communauté One Plexus Canada au moment de votre participation et jusqu'à ce que tous les gagnants aient été annoncés. Vous devez configurer votre profil sur PUBLIC (et non pas sur PRIVÉ) afin de soumettre votre participation. Pour prendre part au Concours, si vous n'avez pas déjà de compte Facebook, vous devez télécharger l'application Facebook gratuite et

créer un compte en suivant les directives. Limite d'une participation par personne, par heure, et par compte Facebook, pendant toute la Période du Concours. L'utilisation de plusieurs comptes Facebook pour soumettre plusieurs participations, par une seule et même personne, est interdite et pourra avoir pour résultat la disqualification. Les participations seront réputées avoir été soumises par le détenteur autorisé du compte Facebook à partir duquel une participation est téléchargée au moment de prendre part au Concours, tel qu'identifié par l'adresse courriel associée à tel compte. Seules les participations soumises par les méthodes ci-dessus décrites sont admissibles. Les inscriptions transmises par toute autre méthode NE SERONT PAS acceptées. Les participations devront être reçues au plus tard à la date de fin de la Période du Concours.

Toutes les publications relatives au Concours deviendront la propriété du Commanditaire et ne seront pas retournées aux participants. En partageant une publication, le Participant accorde au Commanditaire et ses affiliés le droit de publier toutes participations, photos, noms, images et/ou illustrations sur le site internet du Commanditaire, dans ses réseaux sociaux et dans son matériel marketing, sans aucune autre compensation future, avis ou permission de quelque nature que ce soit, à moins qu'il en soit interdit par la loi. Les publications en lien avec le Concours pourront être utilisées à des fins de mise en marché des produits et des opportunités commerciales du Commanditaire.

Le Commanditaire ne saura être tenu responsable pour toute participation incomplète ou erronée, qu'elle ait été causée par tout utilisateur d'Internet, par l'un ou l'autre des équipements ou programmes associés au Concours ou à son usage; ou pour des défaillances techniques ou humaines de toute nature pouvant survenir dans le traitement des participations. Le Commanditaire ne sera en aucun cas tenu responsable de tous dysfonctionnements des systèmes informatiques, des lignes téléphoniques, du matériel réseau ou des logiciels des réseaux; de toutes dysfonctions ou délais dans les transmissions informatiques, ou connexions de réseau, de nature humain ou technique. Toutes les informations et photos, lorsque soumises, deviendront la propriété du Commanditaire et ne seront pas retournées. En transmettant votre participation, vous reconnaissez que la soumission de telle participation est gratuite et faite sans restriction, et ne placera le Commanditaire sous aucune obligation, et que le Commanditaire sera libre de divulguer, de quelque manière que ce soit, les idées contenues dans les participations transmises sur une base non-confidentielle, à toute personne, ou d'utiliser autrement telles idées sans autre compensation de quelque nature que ce soit à votre égard. Vous reconnaissez qu'en acceptant votre participation, le Commanditaire ne renonce aucunement à ses droits d'utiliser des idées similaires ou associées, précédemment connues du Commanditaire, ou développées par ses employés, ou obtenues par d'autres sources que les vôtres. En participant au présent Concours, vous reconnaissez que le Commanditaire n'a aucune obligation d'utiliser ou de partager les publications que vous aurez soumises.

5. Sélection et avis aux gagnants

Le 21 mars 2025, le Commanditaire annoncera les noms des gagnants des prix décrits plus bas, remis suite à un tirage au sort parmi toutes les participations reçues. LES GAGNANTS POTENTIELS SERONT AVISÉS SUR FACEBOOK PAR MESSAGE DIRECT ENVOYÉ PAR LES EMPLOYÉS DE PLEXUS CANADA ET ILS DEVRONT RÉPONDRE DANS LES 72 HEURES SUIVANT TELLE NOTIFICATION. Dans l'éventualité où un gagnant

potentiel ne répondait pas à ce premier contact dans les délais prescrit, cette personne serait disqualifiée, et le Commanditaire devra alors sélectionner un nouveau gagnant potentiel de la même manière. Les chances de remporter un prix du Concours dépendent du nombre de participations admissibles reçues au cours de la Période du Concours. Limite d'une participation par personne.

6. LES GAGNANTS POTENTIELS SONT SUJETS À UNE VÉRIFICATION CONDUITE PAR LE COMMANDITAIRE, DONT LES DÉCISIONS SONT DÉFINITIVES ET EXÉCUTOIRES (SANS DROIT D'APPEL), RELATIVEMENT À TOUTES LES QUESTIONS EN LIEN AVEC LE PRÉSENT CONCOURS, À CONDITION QUE TELLE DÉCISION SOIT RAISONNABLE. AVANT D'ÊTRE DÉCLARÉS GAGNANTS CONFIRMÉS, LES RÉSIDENTS CANADIENS DOIVENT D'ABORD RÉPONDRE CORRECTEMENT À UNE QUESTION D'HABILETÉ MATHÉMATIQUE, SANS AIDE MÉCANIQUE OU AUTRE, ET DANS UN DÉLAI LIMITÉ (QUESTION DEVANT ÊTRE ENVOYÉE PAR FACEBOOK MESSENGER).

7. Vérification des Gagnants potentiels

Les Gagnants potentiels pourraient devoir compléter et retourner un Affidavit d'admissibilité, une Déclaration de non-responsabilité ou une Exonération ou Déclaration publicitaire (lorsque permis par la loi) (collectivement, l'« Affidavit ») au plus tard à la date déterminée par le Commanditaire, ou un autre gagnant potentiel pourrait être sélectionné. Dans l'éventualité où (a) le gagnant potentiel ne pouvait pas être rejoint, pour quelque raison que ce soit, et après des efforts raisonnables pour le rejoindre, ou si la notification au gagnant potentiel ou l'Affidavit était retourné comme non-livable; (b) le gagnant potentiel devait décliner ou ne pas accepter, recevoir ou utiliser le prix pour quelque raison que ce soit; (c) il y avait non-conformité avec les présents Règlements officiels ou toutes périodes de temps précitées; (d) le gagnant potentiel était trouvé inadmissible à participer au Concours ou à recevoir le prix; ou (e) le gagnant potentiel ne satisfaisait pas à ses obligations relatives à l'Affidavit, le gagnant potentiel serait alors disqualifié du Concours et un nouveau gagnant potentiel devrait être sélectionné par tirage au sort, parmi toutes les autres participations reçues, tel que décrit à la Section 5 plus haut. Le Commanditaire se réserve le droit de modifier les procédures de notification et l'Affidavit en lien avec la sélection d'un nouveau gagnant potentiel, le cas échéant.

8. Prix

Un (1) gagnant sera sélectionné par tirage au sort électronique, à chaque heure de cette journée, pour un total de sept (7) gagnants durant la Période du Concours et les prix seront remis comme suit :

- 11 h, HAE : Boîte Bento Plexus (MVD 65,78 CAD)
- 12 h, HAE : Chargeur aux couleurs de Plexus (VMD 46,04 CAD)
- 13 h, HAE : Sac à bandoulière aux couleurs de Plexus (VMD 59,20 CAD)
- 14 h, HAE : Cubes de rangement aux couleurs de Plexus (VMD 52,62 CAD)
- 15 h, HAE : Haut-parleur aux couleurs de Plexus (VMD 52,62 CAD)
- 16 h, HAE : Gobelet de voyage aux couleurs de Plexus (VMD 39,74 CAD)
- 17 h, HAE : Couverture aux couleurs de Plexus (VMD 131,55 CAD)

Les prix sont non-transférables et aucune substitution ne sera accordée, excepté lorsque stipulé aux présentes et uniquement à l'absolue discrétion du Commanditaire. Pour quelque raison que ce soit, le Commanditaire se réserve le droit de substituer le prix annoncé pour un prix de valeur égale ou supérieure. Le Gagnant sera responsable de payer toutes taxes ou frais associés à la réception du prix et/ou à son usage. Toutes taxes fédérales, provinciales et municipales, ainsi que tous autres frais et dépenses n'étant pas spécifiés aux présentes seront en tout temps sous la responsabilité du Gagnant.

Chaque participant est le seul responsable de déclarer et de payer tout impôt payable en lien avec la réception d'un prix.

Le prix ne sera accordé que si le gagnant potentiel se conforme entièrement aux présents Règlements officiels.

9. Conditions et libération des participants inscrits

Chaque personne inscrite consent à : (a) se conformer et être lié par les présents Règlements officiels, et par les décisions du Commanditaire, qui seront définitives et exécutoires relativement à toutes les questions concernant le présent Concours; (b) libérer et dégager le Commanditaire, Meta Inc., et chacun de ses partenaires respectifs, filiales et sociétés affiliées, célébrités, ainsi que toute autre entité ou organisation responsable de commanditer, conduire, administrer, publiciser ou promouvoir le Concours, ainsi que tous leurs présents et anciens dirigeants, administrateurs, employés, agents et représentants respectifs, (collectivement, les « Parties libérées ») contre toutes réclamations, dépenses et responsabilités, incluant mais sans y être limité, à la négligence et aux dommages-intérêts de quelque nature que ce soit aux personnes physiques et aux biens, atteinte à la vie privée (appropriation, intrusion, divulgation publique de faits privés, présentation sous un mauvais jour au public, ou toute autre théorie juridique), diffamation, médisance, calomnie, violation du droit à l'image et à la publicité, contrefaçon de la marque déposée, du droit d'auteur ou de tout autre droit de propriété intellectuelle, dommages matériels, ou décès ou blessures corporelles découlant ou en lien avec la soumission de l'inscription, la participation au Concours, l'acceptation, la possession, la présence, le défaut, la livraison, l'incapacité, l'utilisation normale ou l'utilisation abusive du prix (incluant tout déplacement ou activités reliés au prix) et/ou de l'émission, l'exploitation ou l'utilisation de la participation. Le Gagnant reconnaît que le prix sera remis tel quel, sans garantie de quelque nature que ce soit.

10. Publicité

Excepté là où la loi l'interdit ou en restreint la portée, la participation au présent Concours et l'acceptation du prix constitue le consentement du gagnant à ce que le Commanditaire et tous ses agents puissent utiliser le nom du gagnant, le nom de sa ville, état, province et/ou pays de résidence, ses photographies et autres illustrations, sa voix, ses témoignages, informations biographiques (en tout ou en partie), et/ou les déclarations faites par le gagnant en regard du Concours ou du Commanditaire, dans le monde entier et à perpétuité, à toutes fins, incluant, mais sans y être limité, à des fins de publicité, commerce et/ou promotion pour le Commanditaire, dans toutes formes de médias, actuels et à venir, incluant mais sans y être limité, aux documents imprimés, télévision, radio, médias électroniques, dans les émissions câblées,

ou sur Internet, sans aucune autre limites, restrictions, compensations, avis, révisions, ou approbation que ce soit. Là où la loi interdit tel consentement, le commanditaire devra demander la permission du gagnant avant d'utiliser son nom, ses portraits et/ou photographies à des fins de promotion du Concours.

11. Conditions générales

Le Commanditaire et ses filiales, entreprises affiliées, divisions, partenaires, représentants, agents, successeurs et ayant droit, employés, directeurs et dirigeants ne prendront et n'accepteront aucune responsabilité, incluant la responsabilité d'accorder tout prix aux participants, en regard de : (a) toute participation contenant des informations erronées ou qui ne se conforment pas, ou sont en violation des présents Règlements officiels; (b) toute demande de participation ou réclamation de prix ou notification perdue, volée, retardée, incomplète, illisible, endommagée, ou autrement non-reçue par le récipiendaire, en tout ou en partie, due à une erreur informatique, humaine ou technique de toute nature; (c) tout participant ayant commis une fraude ou une tromperie en s'inscrivant ou en participant au Concours ou en réclamant un prix; (d) tout dysfonctionnement, interruption ou difficulté en lien avec les systèmes téléphoniques, électroniques, des programmes et logiciels, réseaux, Internet ou informatique; (e) toute incapacité du gagnant à accepter le prix pour quelque raison que ce soit; (f) si un prix ne pouvait pas être remis en raison de délais ou d'interruptions causés par un événement de force majeure, un désastre naturel, un acte de terrorisme, un événement relié à la météo, ou de tout autre événement similaire hors du contrôle raisonnable du Commanditaire; ou (g) tout dommage, blessure ou perte de toute nature causé par le prix ou résultant de la remise du prix, de son acceptation, possession, utilisation, usage abusif, perte ou erreur dans l'envoi du prix, ou résultant de la participation au présent Concours ou à toute promotion ou activité reliée au prix. Le Commanditaire se réserve le droit, à son unique et absolue discrétion, de disqualifier toute personne trouvée (a) tentant de compromettre l'intégrité du processus d'inscription ou de la conduite du Concours, ou de tout site internet promouvant le Concours; (b) agissant en violation des présents Règlements officiels; ou (c) s'inscrivant ou tentant de s'inscrire à multiples reprises au Concours en utilisant plusieurs adresses courriel ou en ayant recours à des dispositifs robotiques ou automatisés afin de soumettre des participations. Si le Commanditaire détermine, à son unique et absolue discrétion, que des difficultés techniques ou des événements imprévisibles viennent à compromettre l'intégrité ou la viabilité du Concours, le Commanditaire se réserve le droit d'annuler toutes les participations et/ou de mettre fin à toute portion pertinente du Concours, incluant le Concours en son entier, et/ou de modifier le Concours et /ou de remettre les prix parmi toutes les participations reçues au jour de la date de fin du Concours.

12. Limitations de responsabilités

Les Parties libérées ne sauront être tenues responsables pour : (a) toute information incorrecte ou erronée, qu'elle ait été causée par tout participant, par une erreur d'impression ou par l'un ou l'autre des équipements ou programmes associés au Concours ou à son usage; (b) des défaillances techniques de toute nature, incluant, sans s'y limiter, les dysfonctionnements, les interruptions ou les déconnexions des lignes téléphoniques ou du matériel réseau ou des logiciels des réseaux; (c) toute intervention humaine non-autorisée dans toute portion du processus d'inscription du Concours; (d) de toute erreur technique ou humaine pouvant survenir dans l'administration du Concours ou dans le processus d'inscription; ou (e)

toute blessure ou dommages aux personnes ou aux biens, pouvant avoir été causés, directement ou indirectement, en tout ou en partie, par l'inscription du participant au Concours ou par la réception, l'utilisation normale ou l'utilisation abusive de tout prix. Dans l'éventualité où, pour quelque raison que ce soit, l'inscription d'un participant était reconnue comme ayant été par erreur supprimée ou autrement détruite ou altérée, l'unique solution de remplacement du participant serait de compléter une autre inscription au Concours. Il n'y aura pas d'autre prix remis en surplus du nombre de prix annoncés.

13. Litiges

Excepté là où la loi l'interdit, chacun des participants reconnaît que : (a) tous litiges, réclamations et causes d'action découlant ou en lien avec le présent Concours, ou avec tout prix remis, devront être résolus individuellement, sans recours à aucune forme d'action collective; (b) tous réclamations, jugements et compensations seront limités aux dépenses réelles engagées, incluant les frais associés à l'inscription au Concours, mais ne devront en aucun cas concerner d'éventuels frais d'avocat; et (c) dans aucune circonstance, les participants ne seront autorisés à obtenir des compensations de quelque nature que ce soit. Les participants renoncent, par les présentes, à réclamer tous dommages démontrés, punitifs, indirects ou consécutifs et tous autres dommages, autres que les dépenses réelles engagées, et renoncent à tous droits d'obtenir la multiplication ou toute autre augmentation des dommages. CERTAINES JURIDICTIONS NE PERMETTENT PAS LA LIMITE OU L'EXCLUSION DE RESPONSABILITÉ EN REGARD DES DOMMAGES INDIRECTS OU CONSÉCUTIFS. EN CONSÉQUENCE, LA PRÉSENTE DISPOSITION POURRAIT NE PAS S'APPLIQUER À VOUS.

Tous litiges, réclamations et causes d'action découlant ou en lien avec le présent Concours, ou avec tout prix remis, et toutes questions en regard de l'élaboration, la validité, l'interprétation ou l'applicabilité des présents Règlements officiels, ou concernant les droits et obligations des participants et du Commanditaire en lien avec le présent Concours, seront régis et interprétés selon les lois, statuts, ordonnances, règles et règlements applicables dans la province de l'Ontario et par les lois fédérales canadiennes applicables, sans égard aux principes de conflits de lois. Les parties s'entendent expressément à l'effet que les juridictions et les compétences seront exclusivement celles des tribunaux fédéraux et provinciaux situés à Toronto, Ontario, Canada. POUR LES RÉSIDENTS DU QUÉBEC SEULEMENT : Tout litige concernant la conduite ou l'organisation d'un événement publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux, aux fins de décision définitive. Tout litige quant à l'attribution d'un prix peut être soumis au Département légal de Plexus, mais dans l'unique but d'aider les parties à parvenir à un règlement.

14. Résultats du Concours

Pour obtenir la liste des gagnants, faire parvenir une enveloppe pré-adressée et pré-affranchie à Plexus Canada, LP, 6500 Autoroute Transcanadienne, Bureau 400, Pointe-Claire, Québec, H9R 0A5; à l'attention de : Plexus Canada 7 Year Anniversary Giveaway – Winner's List. Les demandes doivent être reçues au plus tard dans les 60 jours suivant la fin de la Période du Concours.

Ce Concours n'est aucunement commandité, endossé, administré ou associé à Meta.